

SICAV PROSPERITY

SICAV PROSPERITY publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 avril 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, M.Mahmoud ZAHAF.

SICAV PROSPERITY
BILANS COMPARES AU 31-12-2011

DESIGNATION	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF			
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	1,065,514.630	1,343,507.053
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	421,459.262	589,873.435
AC1-B	OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	190,414.400	262,356.800
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT	387,815.604	378,868.249
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)	65,825.364	112,408.569
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	282,503.339	335,854.107
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	282,133.736	334,957.517
AC2-B	DISPONIBILITES	369.603	896.590
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	12,885.416	2,226.820
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	12,885.416	2,226.820
TOTAL ACTIF		1,360,903.385	1,681,587.980
PASSIF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	572.460	803.935
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	9,776.320	9,084.639
TOTAL PASSIF		10,348.780	9,888.574
ACTIF NET		1,350,554.605	1,671,699.406
CP1	CAPITAL	1,321,845.090	1,631,573.601
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	28,709.515	40,125.805
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	4.660	1.304
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	28,548.789	43,096.635
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	156.066	-2,972.134
ACTIF NET		1,350,554.605	1,671,699.406
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		1,360,903.385	1,681,587.980

SICAV PROSPERITY
ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2011

DESIGNATION	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	37,804.901	50,861.024
PR1-A DIVIDENDES		10,045.550	13,075.595
PR1-B REVENUS DES OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		12,100.033	12,852.800
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		13,156.833	20,724.570
PR1-D REVENUS DES AUTRES VALEURS		2,502.485	4,208.059
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	8,348.275	12,311.498
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		8,348.275	12,311.498
REVENUS DES PLACEMENTS		46,153.176	63,172.522
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-6,479.663	-9,005.076
REVENU NET DES PLACEMENTS		39,673.513	54,167.446
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-11,124.724	-11,070.811
RESULTAT D'EXPLOITATION		28,548.789	43,096.635
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	160.726	-2,970.830
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		156.066	-2,972.134
PR4-B REPORT À NOUVEAU		4.660	1.304
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		28,709.515	40,125.805
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-156.066	2,972.134
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-4.660	-1.304
PR4-C VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-86,745.668	38,118.509
PR4-D VARIAT.DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		91,613.947	89,664.918
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-280.830	-360.406
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		33,136.238	170,519.656

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2011

DESIGNATION	NOTE	31/12/2011	31/12/2010
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOIT.	AN1	33,136.238	170,519.656
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION		28,548.789	43,096.635
AN1-B VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		-86,745.668	38,118.509
AN1-C +/- VALUES REALISEES SUR CESSION DES TITRES		91,613.947	89,664.918
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-280.830	-360.406
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-32,805.920	-46,652.070
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	-321,475.119	11,349.132
SOUSCRIPTIONS		320,316.826	1,598,745.841
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		292,500.000	1,423,800.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		21,333.797	147,863.239
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		2,362.109	2,468.924
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS		4,120.920	24,613.678
RACHATS		-641,791.945	-1,587,396.709
AN3-F CAPITAL (RACHATS)		-583,000.000	-1,406,500.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-45,149.757	-148,150.915
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-9,677.334	-5,159.982
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX. EN COURS		-3,964.854	-27,585.812
VARIATION DE L'ACTIF NET		-321,144.801	135,216.718
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE L'EXERCICE		1,671,699.406	1,536,482.688
AN4-B FIN DE L'EXERCICE		1,350,554.605	1,671,699.406
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE L'EXERCICE		14,750	14,577
AN5-B FIN DE L'EXERCICE		11,845	14,750
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE L'EXERCICE		113.335	105.404
B- FIN DE L'EXERCICE		114.018	113.335
AN6 TAUX DE RENDEMENT		2.99%	10.74%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DU 01.01.2011 AU 31.12.2011**1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31.12.2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2011 ou la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :
AC1- Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	NOMBRE DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.12.2010	% de L'ACTIF NET
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	59.022	346.006,627	421.459,262	31,21%
ADWYA	1.700	9.626,080	11.971,400	0,89
ARTES	1.000	10.330,000	9.602,000	0,71
ASSAD	500	4.240,130	5.299,000	0,39
ASSURANCES SALIM	1.000	15.000,000	29.996,000	2,22
ATL	1.000	5.700,000	5.486,000	0,41
ATTIJARI BANK	900	19.757,810	16.831,800	1,25
BNA	500	4.496,350	6.009,000	0,44
BT	1.000	11.880,000	10.707,000	0,79
CARTHAGE CEMENT	28.539	53.923,818	115.668,567	8,56
CIMENTS DE BIZERTE	10.000	108.529,939	79.200,000	5,86
EL WIFACK	150	1.125,000	3.017,250	0,22
ENNAKL	4.300	47.297,936	41.228,400	3,05
MONOPRIX	1.000	16.258,000	28.316,000	2,10
PGH	540	3.492,500	4.413,420	0,33
SITS	1.500	3.798,750	5.424,000	0,40
STB	200	1.800,000	2.000,600	0,15
TELNET HOLDING	570	3.306,000	4.996,620	0,37
TL	123	2.646,420	3.546,705	0,26
TPR	2.500	8.064,560	14.877,500	1,10
TUNIS RE	2.000	14.733,334	22.868,000	1,69
Emprunts de Sociétés	2.500	186.000,000	190.414,400	14,10%
ATB 2007/1(25 ANS)	1.500	126.000,000	129.751,200	9,61
HL 2009/2	1.000	60.000,000	60.663,200	4,49
Emprunts d'Etat	377	375.260,500	387.815,604	28,72%
BTA 5.25-03/2016	238	236.057,000	244.163,346	18,08
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	139	139.203,500	143.652,258	10,64
Autres valeurs	642	65.144,236	65.825,364	4,87%
Parts de FCC	275	13.522,750	13.575,574	1,01%
FCC-BIAT I P1 15/02/2012	150	1.532,250	1.538,236	0,11
FCC-BIAT II P1 15/02/2012	125	11.990,500	12.037,338	0,89
Titres OPCVM	367	51.621,486	52.249,790	3,87%
FCP BIAT- EPARGNE ACTIONS	367	51.621,486	52.249,790	3,87

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **37.804,901** Dinars au 31.12.2011, contre **50.861,024** Dinars au 31.12.2010 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2011	Montant au 31.12.2010
Dividendes	10.045,550	13.075,595
Revenus des obligations	12.100,033	12.852,800
Revenus des emprunts d'Etat	13.156,833	20.724,570
Revenus des autres valeurs	2.502,485	4.208,059
Total	37.804,901	50.861,024

AC2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2011 à 282.133,736 Dinars, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.11	% Actif net
BTC 52S-23/10/2012	59	56.671,477	57.013,189	4,22
BTC 52S-27/03/2012	141	135.917,103	138.790,551	10,28
BTC 52S-27/11/2012	20	19.239,714	19.273,532	1,43
BTC 52S-28/02/2012	68	65.240,127	67.056,464	4,97
TOTAL	288	277.068,421	282.133,736	20,89%

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2011, à **8.348,275 Dinars**, contre **12.311,498 Dinars** au 31.12.2010 et se détaillant comme suit :

Revenus	Montant au 31.12.2011	Montant au 31.12.2010
Revenus des Bons du Trésor	8.348,275	12.311,498
Total	8.348,275	12.311,498

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2011, à **12.885,416 Dinars** contre **2.226,820 Dinars** au 31.12.2010 et représentant la Retenue à la Source sur les achats des Bons du Trésor Assimilables, augmentée des sommes à l'encaissement.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2011, à **6.479,663 Dinars**, contre **9.005,076 Dinars** au 31.12.2010 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2011, à **10.348,780 Dinars**, contre **9.888,574 Dinars** au 31.12.2010. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.12.2011	Montant au 31.12.2010
PA 1	Opérateurs créditeurs	572,460	803,935
PA 2	Autres créditeurs divers	9.776,320	9.084,639
	TOTAL	10.348,780	9.888,574

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2011 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2011 (en nominal)

- Montant : 1.475.000,000 Dinars
- Nombre de titres : 14.750
- Nombre d'actionnaires : 45

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 292.500,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 2.925

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 583.000,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 5.830

Capital au 31.12.2011 : 1.321.845,090 Dinars

- Montant en nominal : 1.184.500,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 137.345,090 Dinars
- Nombres de titres : 11.845
- Nombre d'actionnaires : 41

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de l'exercice augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31.12.2011 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de la période** : **28.548,789 Dinars**
- **Régularisation du résultat de la période** : **156,066 Dinars**
- **Report à Nouveau** : **4,660 Dinars**

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 28.709,515 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :**4-1 Données par action :**

Données par action	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
• Revenus des placements	3,896	4,283
• Charges de gestion	(0,547)	(0,611)
• Revenu net des placements	3,349	3,672
• Autres charges d'exploitation	(0,939)	(0,751)
• Résultat d'exploitation	2,410	2,922
• Régularisation du résultat d'exploitation	0,013	(0,202)
SOMMES DISTRIBUABLES	2,423	2,720
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,013)	0,202
• Plus ou moins values réalisées sur titres	7,734	6,079
• Variation des +/- values potentielles	(7,323)	2,584
• Frais de négociation	(0,024)	(0,024)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	2,797	11,561

4-2 Ratios de gestion des placements	<u>31.12.2011</u>	<u>31.12.2010</u>
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,500%	0,502%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,858%	0,617%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,214%	2,238%

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY a été confiée, à compter du 1er avril 2003, à la BIAT ASSET MANAGEMENT (Société de Gestion des OPCVM). Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La tenue du registre des actionnaires de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;

- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,2 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes que votre Conseil d'Administration du 24 Février 2010 a bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « **SICAV PROSPERITY** », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états financiers présentent :

Un actif net s'élevant à.....	1.350.554,605 TND
Un résultat d'exploitation s'élevant à.....	28.548,789 TND
Un résultat net de.....	33.136,238 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société « **SICAV PROSPERITY** » au 31 décembre 2011.

Vérifications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2011 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne de votre société présente des insuffisances majeures.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Mahmoud ZAHAF

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2011

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons ci-dessous les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Etant précisé qu'il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I-Conventions et opérations autorisées au cours de l'exercice 2011

Le conseil d'administration de votre société ne nous a informé d'aucune opération autorisée en 2011 et entrante sous l'égide des articles susvisés.

II-Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2011 :

- ✧ Les frais de gestion de votre société SICAV PROSPERITY sont perçus par la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Cette rémunération (TTC) est égale à 0,3 % de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
- ✧ Votre société a conclu une convention de dépositaire avec la « BIAT ». La rémunération correspondante (TTC) est égale à 0,2 % de l'actif net de la SICAV calculée quotidiennement.
- ✧ Votre société a conclu une convention de commercialisation avec la « BIAT » et la « BIAT ASSETS MANAGEMENT ». Aucune commission n'est due par la « SICAV PROSPERITY » aux titres des frais de distribution.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
M. Mahmoud ZAHAF